

**DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT POUR  
L'OBTENTION DE  
CERTIFICAT**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Procédures d'obtention de certificat</b> .....	<b>3</b>
1.1	Vous êtes un citoyen béninois.....	3
1.1.1	Vous désirez avoir un certificat sur carte d'identité nationale .....	3
1.1.2	Vous désirez avoir un certificat Virtual Id .....	3
1.1.3	Vous désirez avoir un certificat Mobile Id.....	4
1.2	Vous êtes un employé d'une entreprise enregistrée au Bénin.....	4
1.2.1	Vous désirez avoir un certificat Virtual Id .....	4
1.2.2	Vous désirez avoir un certificat Mobile Id.....	5
1.3	Vous êtes un résident étranger au Bénin.....	5
1.3.1	Vous désirez avoir un certificat Virtual Id .....	5
1.3.2	Vous désirez avoir un certificat Mobile Id.....	6

## 1 Procédures d'obtention de certificat

La demande de certificat est ouverte aux citoyens béninois, aux résidents étrangers et aux entreprises enregistrées au Bénin.

### 1.1 Vous êtes un citoyen béninois

**L'ANIP** est l'autorité d'enregistrement des certificats pour les citoyens béninois. Elle vous délivrera un certificat sur votre carte d'identité nationale ou un jeton USB cryptographique. Vous aurez également la possibilité d'être en possession d'un certificat d'identité virtuelle « Virtual Id ».

#### 1.1.1 Vous désirez avoir un certificat sur carte d'identité nationale

Pour vous faire délivrer un certificat sur carte d'identité nationale ou jeton USB cryptographique, vous devez avoir fait l'objet d'un enregistrement avec le RAVIP. Une fois que cette condition est remplie, voici les étapes à suivre :

- Télécharger le formulaire de demande de certificat sur carte d'identité pour les citoyens béninois, le remplir et l'imprimer.
- Se rapprocher de l'ANIP, muni de votre Carte d'identité Nationale et de votre NPI, ou de votre passeport, ainsi que du formulaire de demande de certificat complété, pour effectuer la demande de certificat.
  - o Attention : Si vous souhaitez avoir votre certificat sur votre Carte d'identité Nationale, cette dernière doit être au nouveau format. Pour les jetons USB cryptographiques, l'ancien format suffira.

Un agent de l'ANIP procèdera alors à l'enregistrement de vos informations, sur la base des documents fournis et vous délivrera votre certificat.

**NB : La délivrance de certificat sur Carte d'Identité Nationale ou jeton USB sera mise en service très bientôt.**

#### 1.1.2 Vous désirez avoir un certificat Virtual Id

Pour vous faire délivrer un certificat d'identité virtuelle, vous devez avoir fait l'objet d'un enregistrement avec le RAVIP. Une fois que cette condition est remplie, voici les étapes à suivre :

- Télécharger le formulaire de demande de certificat Virtual Id pour les citoyens béninois, le remplir et l'imprimer.
- Être en possession d'un numéro de téléphone ou d'une adresse email valide.
- Se rapprocher de l'ANIP, muni de votre carte d'identité nationale et du formulaire de demande de certificat complété, pour effectuer la demande de certificat.

Un agent de l'ANIP procédera alors à l'enregistrement de vos informations sur la base des documents fournis et vous délivrera votre identifiant Virtual Id. Vous pourrez alors finaliser votre enregistrement vous-même et ensuite accéder à votre compte en ligne.

#### 1.1.3 Vous désirez avoir un certificat Mobile Id

Pour entrer en possession d'un certificat sur mobile, vous devez d'abord avoir les identifiants de connexion Virtual Id. Vous pouvez consulter la section précédente pour plus d'informations. Une fois cette condition remplie, voici les étapes à suivre :

- Télécharger l'application Mobile id sur Play Store pour les appareils sous Android ou App Store pour les appareils sous iOS. Créer votre code d'accès en choisissant votre PIN.
- Connectez-vous avec vos identifiants Virtual Id ou votre Carte d'identité Nationale au portail de l'identité numérique.
- Cliquer sur le bouton « Créer une identité Mobile Id ».
- Suivre les instructions.

A la fin de la procédure, un message de confirmation s'affiche, indiquant que votre certificat Mobile Id est créé.

## 1.2 Vous êtes un employé d'une entreprise enregistrée au Bénin

### 1.2.1 Vous désirez avoir un certificat Virtual Id

**L'APIEX** est l'autorité d'enregistrement des certificats pour les entreprises. Elle vous délivrera un certificat d'identité virtuelle « Virtual Id ».

Pour vous faire délivrer un certificat d'identité virtuelle, vous devez être en possession du numéro IFU de votre entreprise. Une fois que cette condition est remplie, voici les étapes à suivre :

- Télécharger le formulaire de demande de certificat pour les employés des entreprises béninoises, le remplir et l'imprimer.
- Être en possession d'un numéro de téléphone ou d'une adresse email valide.
- Se rapprocher de l'APIEX, muni de votre carte d'identité nationale, des papiers d'enregistrement de l'entreprise contenant le numéro IFU, de l'autorisation de délivrance de certificat signé par la direction de l'entreprise et du formulaire de demande de certificat complété, pour effectuer la demande de certificat.

Un agent de l'APIEX procédera alors à l'enregistrement de vos informations sur la base des documents fournis et vous délivrera votre identifiant Virtual Id. Vous

**pourrez alors finaliser votre enregistrement vous-même et ensuite accéder à votre compte en ligne.**

### 1.2.2 Vous désirez avoir un certificat Mobile Id

**Pour entrer en possession d'un certificat sur mobile, vous devez d'abord avoir les identifiants de connexion Virtual Id. Vous pouvez consulter la section précédente pour plus d'informations. Une fois cette condition remplie, voici les étapes à suivre :**

- **Télécharger l'application Mobile id sur Play Store pour les appareils sous Android ou App Store pour les appareils sous iOS. Créer votre code d'accès en choisissant votre PIN.**
- **Connectez-vous avec vos identifiants Virtual Id ou votre carte d'identité au portail de l'identité numérique.**
- **Cliquer sur le bouton « Créer une identité Mobile Id ».**
- **Suivre les instructions.**

**A la fin de la procédure, un message de confirmation s'affiche, indiquant que votre certificat Mobile Id est créé.**

## 1.3 Vous êtes un résident étranger au Bénin

### 1.3.1 Vous désirez avoir un certificat Virtual Id

**La DEI est l'autorité d'enregistrement des certificats pour les résidents étrangers. Elle vous délivrera un certificat d'identité virtuelle « Virtual Id ».**

**Pour vous faire délivrer un certificat d'identité virtuelle, vous devez être en possession de votre carte de résident, délivrée par la DEI. Une fois que cette condition est remplie, voici les étapes à suivre :**

- **Télécharger le formulaire de demande de certificat pour les résidents étrangers, le remplir et l'imprimer.**
- **Être en possession d'un numéro de téléphone ou d'une adresse email valide.**
- **Se rapprocher de la DEI, muni de votre carte de résident et du formulaire de demande de certificat complété, pour effectuer la demande de certificat.**

**Un agent de la DEI procèdera alors à l'enregistrement de vos informations sur la base des documents fournis et vous délivrera votre identifiants Virtual Id. Vous**

**pourrez alors finaliser votre enregistrement vous-même et ensuite accéder à votre compte en ligne.**

### 1.3.2 Vous désirez avoir un certificat Mobile Id

**Pour entrer en possession d'un certificat sur mobile, vous devez d'abord avoir les identifiants de connexion Virtual Id. Vous pouvez consulter la section précédente pour plus d'informations. Une fois cette condition remplie, voici les étapes à suivre :**

- **Télécharger l'application Mobile id sur Play Store pour les appareils sous Android ou App Store pour les appareils sous iOS. Créer votre code d'accès en choisissant votre PIN.**
- **Connectez-vous avec vos identifiants Virtual Id ou votre carte d'identité au portail de l'identité numérique.**
- **Cliquer sur le bouton « Créer une identité Mobile Id ».**
- **Suivre les instructions.**

**A la fin de la procédure, un message de confirmation s'affiche, indiquant que votre certificat Mobile Id est créé.**